

**Réponse:** Celui qui allumera la Hanoukia en public devra, lors de l'allumage, avoir la pensée et l'intention de ne pas s'acquitter de son obligation d'allumer la Hanoukia. Ainsi, chez lui il pourra allumer en redisant "Chéhé'héyanou".

Source: קצ סימן א חלק משה אגרות